



UN CQP : CEST QUOI ?

Les certificats de Qualification Paritaire attestent de la maîtrise des **compétences professionnelles** nécessaires à un métier.

Les CQP sont créés **par et pour les professionnels** au niveau national. Ils sont régulièrement mis à jour.

Les CQP sont délivrés à l'issue d'une formation ou d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) par un jury paritaire*.

LES CQPM / CQPI,

POUR ÉVOLUER DANS L'INDUSTRIE

200

C'EST LE NOMBRE DE CQPM DIFFÉRENTS DANS LA MÉTALLURGIE

Les CQPM avec un « M » pour Métallurgie, assurent aux salariés une reconnaissance professionnelle à l'échelle nationale par toutes les entreprises de la branche, et permettent, pour certains, d'accéder à d'autres secteurs industriels.

43 BRANCHES PROFESSIONNELLES RECONNAISSENT LES CQPI

Les Certificats de Qualification Professionnel Interbranche (CQPI) offrent une reconnaissance professionnelle pour évoluer dans l'industrie

90%

C'EST LE TAUX DE RÉUSSITE À L'ISSUE DE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION

L'INDUSTRIE RECRUTE !

250 000 OFFRES D'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE

DONT **100 000** DANS LA MÉTALLURGIE

CQP OUVERTS À TOUS : TOUS GAGNANTS !

LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les CQP facilitent l'accès à un emploi notamment pour les demandeurs d'emploi sans qualifications et les élèves décrocheurs.

LES SALARIÉS

Les CQP permettent le développement de nouvelles compétences liées à l'évolution d'un métier et favorisent les évolutions professionnelles.

LES ENTREPRISES

Les CQP permettent de pallier la pénurie de main d'oeuvre de métiers en tension.

* VOUS AVEZ DIT « PARITAIRE » ?

LES CQP SONT DÉLIVRÉS SUITE À L'AVIS D'UN JURY DE DÉLIBÉRATION COMPOSÉ À NOMBRE ÉGAL DE REPRÉSENTANTS D'ENTREPRISES ET DE SALARIÉS.

UNE CERTIFICATION, POUR QUI ?

LES PERSONNES QUI SOUHAITENT SE RECONVERTIR DANS L'INDUSTRIE

LES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

LES PERSONNES QUI SOUHAITENT COMPLÉTER LEUR FORMATION INITIALE

LES PERSONNES AVEC OU SANS DIPLÔME

LES SALARIÉS QUI SOUHAITENT VALIDER LEURS COMPÉTENCES OU EN ACQUÉRIR DE NOUVELLES

LES ENTREPRISES, POUR AMÉLIORER LA GESTION DES COMPÉTENCES



COMMENT FINANCER MON CQPI / CQPM ?

JE SUIS SALARIÉ (E)

Les salariés peuvent mobiliser leur CPF (Compte Personnel de Formation) pour financer en toute autonomie leur projet.

L'employeur peut aussi financer le CQP dans le cadre du plan de développement des compétences.

JE SUIS DEMANDEUR D'EMPLOI

Les CQP sont 100% éligibles à un financement. De plus, vous pouvez être rémunéré(e) pendant votre formation.

JE SUIS SORTI (E) DU SYSTÈME SCOLAIRE / JE N'AI PAS DE DIPLÔME

Les CQP peuvent être préparés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (à tout âge). La formation est orientée sur la pratique professionnelle, en alternant des périodes en entreprise et en centre de formation. Le coût de la formation est pris en charge à 100% par l'entreprise et le stagiaire perçoit un salaire.